



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

27 novembre 2020

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire
(arrivée à 19h20)

BRIANTAIS Patrice

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUERIN Elise
(arrivée à 19h50)

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

COLAONE Julien

GUIHOT Sébastien

Absents :

Secrétaire séance

Christèle GEFFROY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2020

Le sept décembre deux mil vingt, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Uniac se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle polyvalente municipale, sur convocation légale de Madame le Maire du vingt-sept novembre deux mil vingt et sous sa présidence.

THÈME : URBANISME

N°20.65

Objet : Droit de préemption urbain - DIA parcelle A.791

Madame le Maire informe avoir reçu en mairie une demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de l'étude notariale SCP PINSON & EON de Montauban-de-Bretagne.

Madame X envisage de vendre à Y la parcelle A.791 d'une surface totale de 183 m².

Le prix de vente est fixé à 1 578,00 €, auquel il faut ajouter les frais légaux d'acquisition.

Madame le Maire propose de renoncer à exercer son droit de préemption.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE à exercer le droit de préemption dont la collectivité est titulaire sur cette parcelle.**

THÈME : URBANISME

N°20.66

Objet : Droit de préemption urbain - DIA parcelle A.791

Madame le Maire informe avoir reçu en mairie une demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de l'étude notariale SCP PINSON & EON de Montauban-de-Bretagne.

Madame X envisage de vendre à Y un total de 70 parcelles A.914, A.915, A.916, A.917, A.918, A.919, A.920, A.921, A.922, A.923, A.924, A.925, A.926, A.927, A.928, A.929, A.930, A.931, A.932, A.933, A.934, A.935, A.936, A.937, A.938, A.939, A.940, A.941, A.942, A.943, A.944, A.945, A.946, A.947, A.948, A.949, A.950, A.951, A.952, A.953, A.954, A.955, A.956, A.957, A.958, A.959, A.960, A.961, A.962, A.963, A.964, A.965, A.966, A.967, A.968, A.969, A.970, A.971, A.972, A.973, A.974, A.975, A.976, A.977, A.978, A.981, A.982, A.983, A.159p, A.160p d'une surface totale de 21 050 m².

Le prix de vente est fixé à 84 000,00 €, auquel il faut ajouter les frais légaux d'acquisition ainsi qu'une indemnité d'éviction de 11 950,00 €.

Madame le Maire propose de renoncer à exercer son droit de préemption.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE à exercer le droit de préemption dont la collectivité est titulaire sur cette parcelle.**



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

THÈME : FINANCES**N°20.67****Objet : Copieurs mairie & école : attribution du marché**

Par délibération n° 20.61 du 9 novembre 2020, le Conseil a décidé de ne pas statuer ce sujet afin de demander des compléments d'informations aux entreprises.

Date convocation

27 novembre 2020

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

(arrivée à 19h20)

BRIANTAIS Patrice

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUERIN Elise

(arrivée à 19h50)

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

COLAONE Julien

GUIHOT Sébastien

Absents :**Secrétaire séance**

Christèle GEFFROY

	ASI Armor System Impression	Konica Minolta
Neuf € HT	. 4 200,00€	<u>Mairie</u> . 3 320,00 € <u>École</u> . 2 450,00 € Total : 5 770,00€
Location € HT	. 239,40€ 20 trimestres = 4 788,00 €	<u>Mairie</u> . 192,10 € 20 trimestres = 3 842,00 € <u>École</u> . 141,75 € 20 trimestres = 2 835,00 € Total : 6 677,00€
Installation	Non précisé	2 heures inclus
Maintenance € HT 5 ans Même clauses pour location ou achat	N&B : 0,0040 Couleur : 0,034	<u>Mairie</u> N&B : 0,0031 Couleur : 0,031 <u>École</u> N&B : 0,0040 5 ans

Après interrogation des deux sociétés, Madame le Maire propose d'opter pour un matériel en location avec KONICA MINOLTA, en négociant auparavant le tarif de la location.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de signer le contrat avec le fournisseur KONICA MINOLTA pour une offre en location ;
- DEMANDE à Madame le Maire de négocier les tarifs, dans la mesure du possible ;
- CHARGE Madame le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

27 novembre 2020

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire
(arrivée à 19h20)

BRIANTAIS Patrice

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUERIN Elise
(arrivée à 19h50)

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

COLAONE Julien

GUIHOT Sébastien

Absents :

Secrétaire séance

Christèle GEFFROY

THÈME : FINANCES

N°20.68

Objet : Acquisition de tablettes numériques

L'acquisition de tablettes numériques pour Madame le Maire et les adjoints est envisagée pour faciliter leurs suivis de réunions.

2 sociétés ont été sollicités afin d'obtenir des devis :

	BREIZH'TIC	TERTRONIC
Localisation	Montauban de Bretagne	Iffendic
Matériel	Samsung Galaxy Tab 6 Lite 10 pouces RAM 4GO Stockage 64GO WiFi	Samsung Galaxy Tab A 10 pouces RAM 2 GO Stockage 32 Go WiFi
PU € HT	352,00 € Styler inclus Etui facturé 22,00€	212,50 € Styler facturé 5,00 € Etui facturé 18,00 €
Total	1 408,00 € HT 1 689,60 € TTC	850,00 € HT 1 020,00 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT l'offre présentée par la société BREIZH'TIC ;**
- **CHARGE Madame le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.**

Arrivée de Madame GUERIN Elise

THÈME : PARTENARIATS

N°20.69

Objet : SDE 35 : modification des statuts

Le comité syndical ayant validé une modification des statuts du syndicat Départemental d'Énergie, il appartient à chaque commune membre d'approuver, dans un délai de trois mois, ces modifications.

Cette modification intègre les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charge pour véhicules électriques (article 3.3.5 des statuts), conformément à la modification législative de l'article L.2224-37 du CGCT.

Elle ajoute également un « article 9 » pour permettre l'intégration de nouveaux transferts de compétences optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres, pratique actuelle mais non conforme aux statuts.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE la modification des statuts du SDE 35 telle que présentée ;**
- **CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente décision et de faire le nécessaire dans cette affaire.**

Département : Ille-et-Vilaine

Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

27 novembre 2020

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire
(arrivée à 19h20)

BRIANTAIS Patrice

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUERIN Elise
(arrivée à 19h50)

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

COLAONE Julien

GUIHOT Sébastien

Absents :

Secrétaire séance

Christèle GEFFROY

THÈME : PARTENARIATS

N°20.70

Objet : FGDON 35 : convention de partenariat

La convention qui lie la collectivité à la FGDON d'Ille-et-Vilaine arrive à son terme et il convient de statuer sur son renouvellement.

Madame le Maire liste quelques services accessibles par la signature de la convention multi-services de la FGDON.

La contribution annuelle de 125,00€ sur 4 ans est calculée au prorata du nombre d'habitants (110,00€ depuis 2017).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENOUVELLE** la convention de partenariat, pour la période 2021/2024, avec la FGOND 35 ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

THÈME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°20.71

Objet : Convention pour l'occupation du domaine public

Madame le Maire informe de l'éventuelle installation d'un commerce ambulant sur la commune.

Pour ce faire, une convention d'occupation du domaine public doit être signée entre la collectivité et le commerçant.

Il appartient au Conseil de fixer les modalités :

- Emplacement : parking du café/épicerie
- fréquence d'occupation : hebdomadaire
- montant de la redevance : gratuit pour l'année 2021
- services mis à disposition : électricité

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un commerce ambulant ;
- **PRÉCISE** que les clauses de la convention seront définies telles que :
 - Emplacement : parking café/épicerie
 - Fréquence d'occupation : 1 fois par semaine
 - Montant de la redevance : gratuité pour 2021
 - Service mis à disposition : électricité
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

Département : Ille-et-Vilaine

Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

27 novembre 2020

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

(arrivée à 19h20)

BRIANTAIS Patrice

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUERIN Elise

(arrivée à 19h50)

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

COLAONE Julien

GUIHOT Sébastien

Absents :

Secrétaire séance

Christèle GEFFROY

THÈME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE N°20.72

**Objet : Constitution d'un groupe de travail
« règlement du cimetière »**

Madame le Maire fait part de la nécessité, pour la commune, de se doter d'un règlement du cimetière.

Elle propose aux conseillers de constituer un groupe de travail pour élaborer ce document.

Après discussions, le groupe de travail est composé de :

- Patrice BRIANTAIS
- Hervé LESNÉ
- Julien COLAONE
- Marie-Claude DEMAY
- Marie-Thérèse COEURDRAY

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été délibéré,
Madame le Maire a levé la séance à 20h30.*

Délibérations 20.65 à 20.72

PASSILLY Karine		GOUBAULT Eric	
TOXÉ Eric		BRIANTAIS Patrice	
LESNÉ Hervé		RICHARD Jérôme	
GUIHOT Sébastien	excusé	GEFFROY Christèle	
GUERIN Elise		COLAONE Julien	excusé
MEREL Nicolas		BISELX Charles	
BLEZO Claire		DELYS Jean-François	

INFORMATIONS DIVERSES

SMICTOM : Monsieur BRIANTAIS informe le Conseil le SMICTOM étudie une augmentation de la tarification.

Le pourcentage n'est pas encore établi, mais il aurait pour but de pallier à la hausse des charges liées notamment au fonctionnement des déchetteries.

Vœux 2021 : en concertation avec l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes, aucune cérémonie de vœux ne sera organisée sur le territoire compte tenu du contexte sanitaire.

Recensement 2021 : l'INSEE a décidé de reporter la campagne 2021 en 2022 au vu de la difficulté de gestion et les nombreux déplacements consécutifs à la mission d'agent recenseur.